



GROUPE AMICAL des CANOTIERS PHOCEENS

Face au 34 Quai du Port
13002 MARSEILLE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CA DU JEUDI 5 DECEMBRE 2024

La réunion se déroule à 18 h au siège du GACP.

Membres présents : MM. Bernard Paoli, Jo Lombino , Régis Laval. Richard Mouton, Jean Louis Morales, Loïc Doudet.

Membres excusés : MM. Yvan Cros, Philippe Bourges, Yves Suglia, Christophe Chouraki

Ordre du jour :

- 1) Point sur la réunion pêche de jeudi 28 novembre 2024
- 2) Point sur les successions de M. Chirola et de M. Marsicano
- 3) Point sur la situation de M. Laugery et sa barque NIO FAR en attente du statut de patrimoine
- 4) Point Trésorerie
- 5) Point sur la nouvelle convention prenant effet au 01 01 25

En l'absence de Christophe pour raison professionnelle, la séance est ouverte par Régis et Bernard

- 1) Bernard a participé à une réunion « pêche » organisée par le Groupement et animée par M. Giordano, membre de la commission pêche du PNC. Il en résulte que les plaisanciers peuvent effectuer toutes les formalités sur papier à la place de l'application Catchmachine et peuvent effectuer la déclaration des prises une fois rentrés à terre. M. Giordano rappelle qu'il y a un quota de prises à respecter uniquement dans le cœur du parc (bleu foncé sur la carte) et que la réglementation en vigueur concernant la quantité de coquillages embarqués doit être respectée. Toutes les formalités à effectuer ont été indiquées sur notre site gacp.fr par Christophe qui mettra, également, à disposition dans le local des formulaires papier. Des contrôles par les autorités sont fortement envisageables dès janvier 2025.
- 2) Les dossiers de succession de M. Chirola et M. Marsicano sont toujours en cours de traitement par les héritiers concernés. Christophe et Bernard les ont relancés en insistant sur l'urgence imposée par le nouveau RPP applicable depuis mai 2024 afin qu'ils ne perdent pas leur droit de priorité sur les postes à flot concernés au sein du Gacp.
- 3) La Capitainerie, ayant tardée à traiter le changement de bateau effectué par M. Laugery semble avoir fait le nécessaire après l'intervention de Christophe. Le CA attend de recevoir la confirmation que la nouvelle barque NIO FAR a bien le statut de bateau du patrimoine.
- 4) Loïc présente un point trésorerie où il en ressort que les comptes sont positifs et que seule la cotisation 2024 de M. Marsicano, devant être payée par le notaire chargée de la succession, est toujours en défaut de paiement.
- 5) Bernard qui a participé avec Christophe à une réunion organisée par le Groupement fait le point concernant l'avancé des pourparlers entre les sociétés nautiques et la métropole. A ce jour, les discussions portent, notamment, sur les augmentations annuelles de l'amodiation et sur les modalités de vente d'un second navire. A ce jour, la convention n'est pas encore signée.

L'ordre du jour étant épuisé, Régis lève la séance à 20 h 30.

Le Président

C. CHOURAKI

Le Secrétaire Général

B. PAOLI